

RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

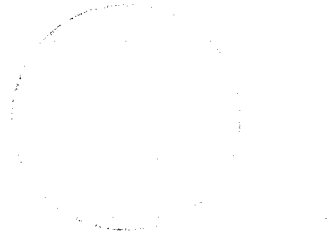
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00048

Numéro SIREN : 799 505 441

Nom ou dénomination : 2CLCONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 23/10/2023 sous le numéro de dépôt 7678



DÉPOSÉ LE
23 OCT. 2023
Tribunal de Commerce de Compiègne
N°
Le Greffier 7678

2CL CONSEIL

51 RUE DU CONNETABLE

60500 CHANTILLY

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

C.E.C.G.
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
51, rue du Connétable
60500 CHANTILLY

conforme à l'original
Rod

ca

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Autres immobilisations corporelles	3 334	2 649	685	0,94	1 075	1,04
TOTAL (I)	3 334	2 649	685	0,94	1 075	1,04
Actif circulant						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	12		12	0,02		
. Etat, impôts sur les bénéfices	12 372		12 372	17,05		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	10 103		10 103	13,92	9 649	9,37
Valeurs mobilières de placement	20 000	20 000			10 000	9,71
Disponibilités	49 395		49 395	68,07	82 239	79,87
TOTAL (II)	91 881	20 000	71 881	99,05	101 889	98,96
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	95 215	22 649	72 567	100,00	102 964	100,00

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2022		31/12/2021	
	(12 mois)		(12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000)	1 000	1,38	1 000	0,97
Réserve légale	100	0,14	100	0,10
Report à nouveau	11 544	15,91	5 435	5,28
Résultat de l'exercice	51 846	71,45	86 108	83,63
TOTAL (I)	64 490	88,07	92 644	89,98
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Associés	3 718	5,12	2 434	2,36
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 600	2,20	1 646	1,60
Dettes fiscales et sociales				
. Etat, impôts sur les bénéfices			1 599	1,55
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 758	3,80	4 641	4,51
TOTAL (IV)	8 077	11,13	10 320	10,02
TOTAL PASSIF (I à V)	72 567	100,00	102 964	100,00

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 72 566,64 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 51 846,29 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 30/06/2023 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

C.E.C.G

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

51, rue du Connétable

60500 CHANTILLY

Statut n° 420 171 231 00015 - CPE 111

To B conforme à l'original

cl

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 3 334

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	3 334			3 334
Immobilisations financières				
TOTAL	3 334			3 334

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 2 649

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 259	390		2 649
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	2 259	390		2 649

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Mat.bureau &informat	3 334	2 649	685	3 ans
TOTAL	3 334	2 649	685	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.2 - Etat des créances = 22 486

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	22 486	22 486	
TOTAL	22 486	22 486	

cl

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Provisions pour dépréciation = 20 000

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers					
Comptes financiers	10 000				20 000
Total	10 000				20 000

cl

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 1 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	10,00	1 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	10,00	1 000

4.2 - Etat des dettes = 8 077

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	3 718	3 718		
Fournisseurs	1 600	1 600		
Dettes fiscales & sociales	2 758	2 758		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	8 077	8 077		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 1 600

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	1 600
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	1 600

CL

2CL CONSEIL

Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle
Au capital de : 1000 € (mille euros)
Siège social : 51, rue du Connétable 60500 Chantilly
RCS COMPIEGNE 799 505 441

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 30 Juin 2023

L'an deux mille vingt trois

Le trente juin
A 18 heures

Au siège social,

51, rue du Connétable
60500 Chantilly

Monsieur Claude CROSNIER

Demeurant 1116 Route du Château, 32110 ARBLADE LE HAUT

Propriétaire de la totalité des 100 actions de 10 € chacune émises Société par Actions Simplifiées
2CL CONSULTANT au capital de 1 000 €.

Actionnaire unique et Président de ladite Société :

1. A préalablement exposé ce qui suit :

- En sa qualité de Président de la Société, Monsieur CROSNIER Claude actionnaire unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; il a également établi le rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours dudit exercice.

2. A pris les décisions suivantes portant sur :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- l'affectation du résultat dudit exercice ;
- la constatation des conventions

cl

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'il les a établis, et se soldant par un bénéfice de 51 846 €. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice qui s'élève à 51 846 € :
Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la Société seront de 64 490 €

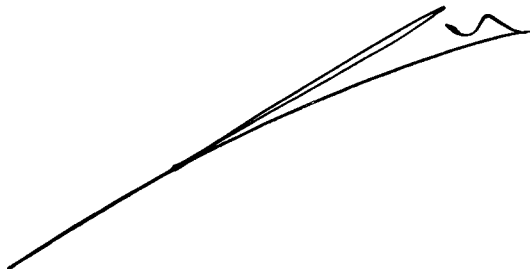
Pour mémoire,

- Un dividende de 50 000 € a été versé au titre de l'exercice 2018
- Un dividende de 65 000 € a été versé au titre de l'exercice 2019.
- Un dividende de 80 000 € a été versé au titre de l'exercice 2020
- Un dividende de 80 000 € a été versé au titre de l'exercice 2021

TROISIEME DECISION

L'actionnaire unique déclare qu'aucune convention visée au nouveau Code de Commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'actionnaire unique.

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the right end, followed by a smaller, more intricate flourish.

2CL CONSEIL

Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle
Au capital de : 1000 € (mille euros)
Siège social : 51, rue du Connétable 60500 Chantilly
RCS COMPIEGNE 799 505 441

RAPPORT SPECIAL **Du Président présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle** **du 30 Juin 2023**

Cher Actionnaire,

En application du code de commerce, nous portons à votre connaissance qu'aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

LE PRESIDENT



2CL CONSEIL

Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle
Au capital de : 1000 € (mille euros)
Siège social : 51, rue du Connétable 60500 Chantilly
RCS COMPIEGNE 799 505 441

RAPPORT DE GESTION PRESENTE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE. DU 30 Juin 2023

Le soussigné Monsieur Claude CROSNIER, actionnaire unique et seul Président de la société 2CL Consultant, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, établi le présent rapport de gestion sur la situation de la société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de la Société au cours de l'exercice

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Chiffre d'Affaires	128 373 €	175 040 €
Résultat d'Exploitation	73 793 €	121 558 €
Résultat Financier	-10 332 €	-10 369 €
Résultat Exceptionnel	-	-€
Résultat Net	51 846 €	86 108 €

- Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Il s'agit de notre neuvième exercice comptable

La baisse du chiffre d'affaires résulte de la perte du client OVVI Diagnostic avec lequel la société avait un contrat de prestations de services de 10 000€ mensuel.

Compte tenu de l'impossibilité de lever des fonds pour poursuivre son activité de recherche et développement dans le domaine des biotechnologies, cette société a dû déposer son bilan et a été liquidée par jugement du TC de Lyon en date du 31 août 2022. En conséquence les titres que nous avons acquis lors de la dernière augmentation de capital et qui avaient fait l'objet en 2021 d'une provision pour dépréciation de 50% ont été entièrement dépréciés et passés en pertes et profits.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les premiers résultats enregistrés sur cet exercice suivant sont satisfaisants.

La société continue d'assurer au Vesinet la Présidence de la société Cogemad

cl

RESULTATS - AFFECTATION

L'actionnaire unique décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice qui s'élève à 51 846 € :

- au poste de « Report à nouveau »

Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la Société seront de 64 490 €

Pour mémoire,

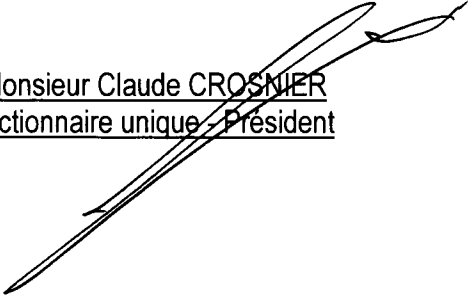
- Un dividende de 50 000 € a été versé au titre de l'exercice 2018
- Un dividende de 65 000 € a été versé au titre de l'exercice 2019.
- Un dividende de 80 000 € a été versé au titre de l'exercice 2020
- Un dividende de 80 000 € a été versé au titre de l'exercice 2021

CONVENTIONS VISEES A l'article L. 223-19 du nouveau Code de Commerce

En application des dispositions du Code de Commerce l'actionnaire unique déclare qu'aucune convention visée n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation et la méthode d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.


Monsieur Claude CROSNIER
Actionnaire unique - Président

